SECTION 0 - AVIS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX (ADRP)

SoNaMA
Société Nationale de Mécanisation Agricole
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHES PUBLICS
(C. C. M. P)
BON A LANCER

Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A)

Référence de la DRP : S_SoNaMA_115031 (Plan de Passation des Marchés de la SoNaMA S.A version n°01 du 05 Février 2026).

Avis N°.02../MAEP/DG-SoNaMA/PRMP/SP-PRMP du..27/02/2026

Objet : Sélection d'une compagnie pour l'assurance santé au profit du personnel de la SoNaMA S.A (Accord cadre à marchés subséquents sur deux (02) ans).

1. Cet Avis de demande de renseignements et de prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics de la Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) publié sur le portail web des marchés publics le 05 Février 2026.

2. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer le Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA) et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la **sélection d'une compagnie pour l'assurance santé au profit du personnel de la SoNaMA S.A (Accord cadre à marchés subséquents sur deux (02) ans).**

3. La Société Nationale de Mécanisation Agricole (SoNaMA S.A) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les services d'assurance global comprenant : **une prise en charge efficace des frais médicaux (consultations, pharmacie, hospitalisation, examens, optique, dentaire, maternité) , l'accès à un réseau de soins étendu et de qualité (cliniques, pharmacies, laboratoires et radiologie) sur le plan national et éventuellement international, les procédures de prise en charge (système du tiers-payant) et une gestion diligente et transparente des remboursements des frais engagés** pour un effectif de cent soixante-quinze (175) agents répartis sur tout le territoire national. Aucune variante n'est autorisée.

Ces services sont à réalisés au profit du personnel de la SoNaMA S.A dans un délai de douze (12) mois renouvelable une fois après évaluation des performances de l'assureur.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises

- **Capacité technique :**

Le candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Être une compagnie d'assurance agréée au Bénin précisément dans la branche IARDT (Incendie, Accidents et Risques Divers), justifié par le registre du commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;
- Disposer d'un agrément d'exercice de l'activité d'assurance délivré par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances en fournir la preuve ;
- Disposer de la liste des partenaires datée, cachetée et signée ;
- Avoir exécuté au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025) et l'année en cours au moins deux (02) marchés similaires dont le montant cumulé est égal à quarante-cinq millions (45.000.000) francs CFA Hors Taxes chacun. Les soumissionnaires devront joindre à leurs offres les attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement technique à affecter à l'exécution de l'accord-cadre dont les qualifications et expériences sont indiquées à la Sous-section C « critère d'évaluation et de qualification » ;
- Fournir le formulaire de renseignements sur le candidat.

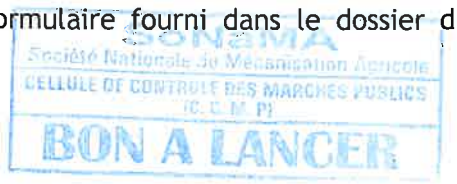
- **Capacité financière :**

Le candidat doit fournir les preuves écrites qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- La présentation des états financiers certifiés des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) portant la mention de la Direction Générale des Impôts (DGI) et certifiés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables Agréés (OECCA) du Bénin ;

- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur de **quinze millions (15.000.000)** francs CFA prouvé par une attestation de banque, un organisme financier habileté agrée en République du Bénin. Cette attestation doit être établie conformément au formulaire fourni dans le dossier d'appel à concurrence ;

  Ou



- Avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024), un chiffre d'affaires moyen d'au moins de **cinquante-deux millions neuf cent soixante-six mille cent deux (52.996.102)** francs CFA. Le chiffre d'affaires annuel moyen doit être justifié par les états financiers demandés à l'Annexe A-3-2, point 1 selon le format recommandé et accompagnés du formulaire FIN-3.2.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents produits par le soumissionnaire dans son offre. L'inexactitude des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées ou leur fausseté est sanctionnée par le rejet de l'offre, sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions de de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence

- **Capacité technique :**

Le candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Être une compagnie d'assurance agréée au Bénin précisément dans la branche IARDT (Incendie, Accidents et Risques Divers), justifié par le registre du commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;

- Disposer d'un agrément d'exercice de l'activité d'assurance délivré par le Ministère en charge de l'Economie et des Finances en fournir la preuve ;

- Disposer de la liste des partenaires datée, cachetée et signée ;

- Disposer d'un personnel d'encadrement technique à affecter à l'exécution de l'accord-cadre dont les qualifications et expériences sont indiquées à la Sous-section C « critère d'évaluation et de qualification » ;

- Fournir le formulaire de renseignements sur le candidat.

SoNaMA
Société Nationale de Mécanisation Agricole
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
(C. C. M. P)
BON A LANCER

- **Capacité financière :**

Le candidat doit fournir les preuves écrites qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes portant le cachet de l'entreprise et les états financiers de celles qui ont moins de trois (03) années d'existence ;

- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnels d'une valeur en francs CFA de **quarante-cinq millions (45.000.000).** L'attestation devra porter l'objet du marché ;

- Disposer d'avoir liquides sous forme de fonds propre ou de ligne de crédit à hauteur de **quinze millions (15.000.000)** francs CFA prouvé par une attestation de banque, un organisme financier habileté agrée en République du Bénin. Cette attestation doit être établie conformément au formulaire fourni dans le dossier d'appel à concurrence.

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité de tous les documents produits par le soumissionnaire dans son offre. L'inexactitude des mentions relatives aux capacités techniques et financières ou aux pièces demandées ou leur fausseté est sanctionnée par le rejet de l'offre, sans préjudice des sanctions prévues par les dispositions de de l'article 123 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

SONAMA
Société Nationale de Mécanisation Agricole
CELLULE DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS
(C.C.M.P)
BON A LANCER

Voir le document de demande de renseignements et de prix pour les informations détaillées.

5. Le délai de mise en œuvre du présent accord-cadre à marchés subséquents est de vingt-quatre (24) mois, soit deux (02) ans. Les modalités d'exécution seront précisées dans chaque marché subséquent.

6. La participation à cette demande de renseignements et de prix telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de demande de renseignements et de prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur **GOUDJINOU Kouessi Henri**, Personne Responsable des Marchés Publics ; Email : secretariat.prmp@sonama.bj et en copie henri.goudjinou@sonama.bj et prendre connaissance des documents de la demande de renseignements et de prix au **secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A sis à Ouidah à 1,500 km du poste de péage en venant de Cotonou, au 1er étage du bâtiment administratif , 3ème bureau à droite, de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes.**

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du 02/03/2026. Le dossier de demande de renseignements et de prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A sis à Ouidah à 1,500 km du poste de péage en venant de Cotonou, au 1er étage du bâtiment administratif, 3ème bureau à droite.**

Le dossier de demande de renseignements et de prix sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste normale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

NB : Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits rigoureusement sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leurs offres.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **secrétariat permanent des marchés publics de la SoNaMA S.A , au 1er étage du bâtiment administratif , 3ème bureau à droite, à Ouidah à 1,500 kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou** au plus tard le 16/02/.....2026 à 10 heures précises. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

NB :

- **La présentation des offres devra se conformer aux prescriptions de la circulaire n°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 relative aux modalités de présentation des plis dans le cadre des marchés publics de travaux, fournitures et services en République du Bénin. L'offre technique et l'offre financière devront être présenté en deux (02) documents distincts et non en un document unique séparé par un intercalaire que ce soit l'original ou la copie ;**
- **La clé USB du soumissionnaire devra comporter quatre (04) fichiers à savoir :**
  - **L'offre technique ;**
  - **L'offre financière ;**
  - **La garantie de soumission ou lettre de déclaration de garantie ;**
  - **Le formulaire de renseignements relatifs à la candidature et ses annexes.**

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la SoNaMA S.A à Ouidah à 1,500**

SoNaMA
Société Nationale de Mécanisation Agricole
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS (C. C. M. P)
BON A LANCER

kilomètres du poste de péage de Ahozon en venant de Cotonou, le ..16/03/....2026 à 10 heures 30 minutes.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **quatre cent vingt-trois mille sept cent vingt-neuf (423.729) francs CFA.** En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la DRP.

12. Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

Ouidah, le ..27/02/..2026.

SoNaMA
Société Nationale de Mécanisation Agricole
CELLULE DE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS
(C.C.M.P)
BON A LANCER

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
Société Nationale de Mécanisation Agricole
Personne Responsable des Marchés Publics
SoNaMA
BP 01 Ouidah

GOUDJINOU Kouessi Henri
La Personne Responsable des Marchés Publics de la SoNaMA S.A